Smacl assurances et Smacl santé divorcent

jeudi 14 janvier 2016, par lpe

Communiqué : L’Assemblée générale mixte de SMACL - SGAM (société de groupe d’assurance mutuelle) s’est réunie le jeudi 14 janvier 2016, sous la présidence de M. Jean-Luc de Boissieu.
Les deux membres de cette société de groupe, à savoir SMACL Assurances et SMACL Santé, ont constaté leur désaccord pour adapter ladite structure aux nouvelles normes imposées par la réglementation Solvabilité 2 et lui faire jouer un rôle de tête de groupe (comme le souhaiterait SMACL Assurances).
Désormais les deux SMACL (SMACL Assurances et SMACL Santé) ont deux années devant elles pour fixer définitivement le devenir de leur société de groupe et de l’Unité Economique et Sociale (UES) existant entre elles. Ce délai permettra d’étudier la proposition de SMACL Santé de transformer la SGAM en une instance de concertation qualifiée de "groupement d’assurance mutuelle". A défaut d’accord sur une telle transformation, les deux mutuelles seront amenées à prendre acte de la fin de toute forme de coopération et de relation entre elles.

D’ores et déjà, sociétaires et adhérents, clients, partenaires et prestataires peuvent considérer que ces deux mutuelles ne constituent plus un groupe au sens économique et juridique du terme. L’une et l’autre peuvent désormais développer de nouvelles stratégies de partenariats.

Jean-Luc de Boissieu, Président de SMACL Assurances et Robert Chiche (Président de SMACL Santé)